Image not found or type unknown

quitter le domicile du parent qui a la garde

Par **andries**, le **16/01/2010** à **11:21**

j'ai 14 ans je veux quitté le domicile de mon père pour aller vivre chez ma mère en étant en conflit avec ma belle-mère .
Je suis dans le domicile de ma mère a ce jour je ne veux plus rentrer chez mon père.
Que doit-je faire ?

Par **Laure11**, le **16/01/2010** à **11:28**

Bonjour,

Il faut absolument que ta maman saisisse très rapidement et en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander une modification du droit de garde.

Un avocat n'est pas nécesaire.

Bonne journée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés